



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHU, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/117

Individualisation d'un acompte à l'Association Aghja

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Aghja est un outil majeur du développement artistique et culturel de la Ville d'Ajaccio, qui la soutient financièrement depuis le début de ses activités. En complémentarité avec la saison du Théâtre Municipal, sa programmation très riche et innovante permet aux habitants d'Ajaccio de bénéficier d'une offre artistique sans équivalent sur le territoire de l'île. L'Aghja est liée à ses partenaires (CTC/Ville d'Ajaccio) par une Convention quadriennale (2015/2018) formalisant le cahier des charges, les modalités d'évaluation ainsi que les budgets afférents de cette structure. Cependant, en raison des versements tardifs des subventions 2016, l'association se trouve aujourd'hui en grande difficulté de trésorerie et il est à craindre qu'elle soit contrainte à cesser ces activités et à placer le personnel en chômage technique, si les aides 2017 ne sont pas rapidement mandatées.

Afin d'éviter la fermeture de cet espace culturel, il est proposé au conseil municipal d'attribuer, sans préjuger de l'aide financière définitive qui sera allouée par la Ville pour l'exercice 2017, un acompte de 50 000 € (cinquante mille euros).

Les crédits nécessaires sont prévus dans le BP2017 au chapitre 65, article 6574 fonction 33.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le versement d'un acompte de 50 000€ à l'association Aghja ;

D'autoriser Monsieur Le Député Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette proposition ;

De préciser que les crédits afférents sont inscrits au BP2017 au chapitre 65, article 6574 fonction 33.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le versement d'un acompte de 50 000€ à l'association Aghja.

AUTORISE M. le Maire

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à cette attribution ;

DIT

Que les crédits afférents sont inscrits au BP2017 au chapitre 65, article 6574 fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

